

DACP

REF : DACP2013007

Signataire : ED

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Jean François MONINO

OBJET : Prestations de déménagement, transfert et mise en garde meubles de mobilier, matériel, de documents et d'instruments de musique pour l'année 2013. Approbation du projet de marché,

EXPOSE :

Afin de permettre la réalisation de certains travaux (réfection des peintures, traitement des revêtements de sol contenant de l'amiante, etc..) ainsi que d'assurer le déménagement de l'actuel Conservatoire à Rayonnement Régional vers le bâtiment en cours de construction, il y a lieu de passer un marché couvrant les prestations de déménagement, transfert et mise en garde meuble de mobilier, matériel, documents et d'instruments de musique pour l'année 2013.

Ce marché passé sur procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et notamment des articles 26 à 28 ainsi que de l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009 pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, comporte les lots suivants

Lot n° 1 : Déménagement, transfert et mise en garde meuble de mobilier, matériel et documents

Lot n° 2 : Déménagement d'instruments de musique

L'étendue de la prestation à réaliser dépendra des opérations retenues au budget primitif 2013 ainsi que de la détermination finale des services concernés cette année par un déménagement. Dans ces conditions, l'évaluation quantitative précise des besoins ne peut pas être réalisée en amont.

Par conséquent, ce marché est un marché à bons de commande. Il comporte les seuils annuels suivants :

Lot n° 1 : **Seuil minimum** : 30 000 € HT **Seuil maximum** : 100 000 € HT

Lot n° 2 : **Seuil minimum** : 10 000 € HT **Seuil maximum** : 95 000 € HT

Pour rappel, la ville d'Aubervilliers n'est engagée sur toute la durée du marché que sur le montant minimum de ce dernier, le montant maximum annuel fixé ne donne aucun droit au titulaire du marché et n'engage en rien la ville.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de marché de prestations de déménagement, transfert et mise en garde meuble de mobiliers, matériels, de documents et d'instruments de musique passé pour l'année 2013.

Les dépenses en résultant seront imputées au 102-6241 du budget communal.

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013007

Signataire : ED

OBJET : Prestations de déménagement, transfert et mise en garde meubles de mobilier, matériel, de documents et d'instruments de musique pour l'année 2013. Approbation du projet de marché,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 ainsi que l'article 4 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser des prestations de déménagement, transfert et mise en garde meuble de mobilier, matériel, documents et d'instruments de musique pour l'année 2013., afin de permettre la réalisation de certains travaux (réfection des peintures, traitement des revêtements de sol contenant de l'amiante, etc..) ainsi que d'assurer le déménagement de l'actuel Conservatoire à Rayonnement Régional vers le bâtiment en cours de construction.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché de déménagement, transfert et mise en garde meubles de mobilier, matériel, de documents et d'instruments de musique , passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013

Ce marché à bons de commande est composé des lots et seuils suivants :

Lot n° 1 : Déménagement, transfert et mise en garde meuble de mobilier, matériel et documents

Seuil minimum : 30 000 € HT **Seuil maximum** : 100 000 € HT

Lot n° 2 : Déménagement d'instruments de musique

Seuil minimum : 10 000 € HT **Seuil maximum** : 95 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des contrats subséquents avec l'(es) entreprise(s) ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 22/02/2013

Publié le : 22/02/2013

Certifié exécutoire le : 22/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué